

Communiqué de presse – 06 avril 2023

## **Elargissement de la gouvernance de l'Agence BIO**

### *La distribution et les structures régionales entrent au conseil d'administration de l'Agence BIO avec les nominations de Christelle Le Hir, Benoit Soury et Philippe Lassalle Saint Jean*

Pour répondre aux enjeux actuels et futurs du marché du bio qui connaît une conjoncture difficile, l'Agence BIO étend sa gouvernance en ouvrant trois sièges au sein de son conseil d'administration à trois nouveaux membres.

Deux représentants du secteur de la distribution, à la fois spécialisée en bio et généraliste :

- Christelle Le Hir, Présidente du directoire de La Vie Claire, représentant la distribution spécialisée par la voix du Synadis Bio
- Benoit Soury, Directeur Marché Bio chez Carrefour et Directeur Proximité France, représentant la distribution Grande et Moyenne Surface (GMS) par la voix de la FCD

Un représentant des Interbios (associations interprofessionnelles bio régionales) :

- Philippe Lassalle Saint Jean, Président de l'Interbio Nouvelle-Aquitaine et Directeur général de la Maison Meneau, qui représentent les régions dotées d'Interbio, cousines régionales de l'Agence BIO

Cet élargissement de la gouvernance répond à la volonté de l'Agence BIO, amorcée lors des 20 ans de l'Agence, de gagner en représentativité et d'accroître le leadership du bio sur l'ensemble du territoire. Il a vocation à se poursuivre, comme a pu l'annoncer le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lors du dernier salon international de l'agriculture.

### **La distribution spécialisée et la distribution Grande et Moyenne Surface (GMS) intègrent la gouvernance de l'Agence BIO**

L'Agence BIO se réjouit d'accueillir au sein de son conseil d'administration deux représentants du secteur de la distribution : le Synadis bio et la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD). Le Synadis bio, syndicat professionnel des magasins 100% bio, représente les acteurs leaders du secteur (Biocoop, La Vie Claire, Naturalia etc.) pour un total de plus de 2 500 acteurs. La FCD quant à elle représente la distribution généraliste qui vend des produits bio sur un total de 18.000 points de vente.

Ces 2 fédérations permettent d'apporter le point de vue des canaux qui représentent 80% des débouchés du bio dans la consommation à domicile.

Fidèle à sa mission de concertation, l'Agence permet de faire dialoguer tous les visions du bio en accueillant à la fois les spécialistes et les généralistes actifs dans le secteur, et ce à tous les maillons de la chaîne de valeur.

### **L'ancrage territorial, une priorité et une nécessité pour l'Agence BIO**

L'Agence BIO accroît son ancrage territorial en intégrant au sein de sa gouvernance un représentant des territoires. En France, 8 régions sur 13 sont dotées d'Interbios.

Ces structures assurent l'accompagnement et la promotion des filières biologiques à l'échelle régionale.

Ces acteurs locaux proches du terrain et en lien étroit avec l'Agence BIO combinent aussi l'amont agricole et l'aval des transformateurs dans leur gouvernance.

L'Agence BIO espère que ces structures mailleront l'ensemble du territoire à terme.

**Loïc Guines**, Président de l'Agence BIO, déclare : « *L'Agence BIO étend aujourd'hui sa gouvernance pour asseoir le leadership français du bio. Le bio français est avant tout local et le fruit d'une agriculture de proximité, nous franchissons donc une étape nécessaire en intégrant un représentant des territoires proche des producteurs et des acteurs de terrain* ».

**Laure Verdeau**, Directrice de l'Agence BIO, ajoute : « *Le secteur du bio est à un tournant, accueillir de nouveaux membres issus de la distribution et un représentant des territoires devrait permettre à l'Agence BIO d'amplifier son rayonnement et de répondre aux nouveaux enjeux du marché en embarquant tous les acteurs.* »

#### **À propos de l'Agence BIO :**

Créée en novembre 2001 et dotée d'une mission d'intérêt général, l'Agence BIO est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble au sein de son conseil d'administration des représentants des Pouvoirs Publics – le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – et des professionnels (FNAB, APCA, Synabio et la coopération agricole). Ses missions principales : communiquer et informer sur l'agriculture biologique et ses vertus environnementales, produire, analyser et partager les chiffres du bio avec l'Observatoire National, « être une instance » de dialogue entre l'amont agricole et l'aval industriel, entre les bios historiques et les plus récents. Investir le Fonds Avenir Bio de 13 millions d'euros sur les projets collectifs d'entrepreneurs du bio les plus structurants et les plus pérennes pour les filières bio françaises.

#### **A propos de la FCD :**

La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois et plus de 10 millions de clients par jour. Avec 2300 hypermarchés, 5875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT, la distribution contribue à la vie économique sur l'ensemble des territoires. Sur la base d'un engagement de la GMS dès le début des années 90 au travers des MDD bio puis d'une contribution forte et continue à la dynamique de croissance de la BIO, la distribution représente aujourd'hui plus de 52% des ventes aux consommateurs de produits bio en France. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial. [www.fcd.fr](http://www.fcd.fr)

#### **À propos des Interbios :**

Les associations interprofessionnelles bio régionales sont au nombre de 8 sur le territoire national. Elles ont vocation à rassembler les acteurs de la filière de l'amont à l'aval à l'échelle des régions et agissent sur la structuration des filières, la promotion des produits bio et l'introduction des produits bio en restauration collective. Elles sont partenaires privilégiés des Conseils Régionaux et des DRAAF en région et les relais régionaux de l'Agence Bio sur le territoire. Elles développent notamment le label Territoire BIO Engagé auprès des collectivités. Les 8 organisations sont : A Pro Bio Hauts de France, Bio Centre, Cluster Bio Auvergne Rhône-Alpes, Initiative Bio Bretagne, Interbio Corse, Interbio Nouvelle-Aquitaine, Interbio Occitanie, Interbio Pays de la Loire. Interbio Nouvelle-Aquitaine a été désigné par ses pairs pour débiter la représentation régionale qui s'effectuera à tour de rôle pour une période de deux ans.

#### **A propos du Synadis Bio :**

Syndicat professionnel national créé en 2000 par un collège de magasins biologiques, le Syndicat regroupe aussi bien des magasins indépendants, des magasins avec ou sans réseaux que des magasins intégrés. A ce jour il est reconnu comme le syndicat représentatif de la distribution spécialisée en produits bio, il regroupe près de 2500 magasins pour plus de 15.000 salariés. Le syndicat est négociateur et signataire de la convention collective IDCC1505.

#### **CONTACTS PRESSE – AGENCE HAVAS PARIS :**

agence-bio@havas.com  
Marie Cros / 06.74.00.02.36  
Esther Garcia / 06.08.94.42.64